

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITE
N°CA-2022-030**

SEANCE DU 15 MARS 2022

**POINT 6.1
REVISION DU DOCUMENT DE CADRAGE DU DISPOSITIF
DE CHAIRE PARTENARIALE**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mars 2022, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
Vu les délibérations n°CA-2020-041 et CA-2021-029 du Conseil d'administration en ses séances des 9 juin 2020 et 16 mars 2021,
Vu la délibération n°CR-2022-04 de la Commission de la recherche d'Avignon Université en sa séance du 20 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

Approuve la révision du document de cadrage du dispositif de chaire partenariale tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 29
Membres présents (15) ou suppléés (8) : 23
Membres absents et non suppléés : 6

Affaire suivie par

Samuel PRISO-ESSAWE
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 25 25

Courriel

Vice-president-ca@univ-avignon.fr

Avignon, le 15 mars 2022

Le Président d'Avignon Université



Philippe ELLERKAMP

PRÉSIDENCE
AVIGNON
UNIVERSITÉ
74 rue
Louis Pasteur
84029 Avignon
cedex 1